

## Commission de régulation de l'énergie

### Délibération du 27 septembre 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par Energie et Services de Seyssel au 1<sup>er</sup> octobre 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010

NOR : CREE1126403V

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND, Jean-Christophe LE DÜIGOU et Michel THIOLLIÈRE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Energie et Services de Seyssel (ES Seyssel), le 6 septembre 2011, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> octobre 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

#### 1. Barème proposé par Energie et Services de Seyssel

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement d'ES Seyssel depuis cette date, estimée par le fournisseur à  $-0,033$  c€/kWh en application de la formule en vigueur.

#### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 décembre 2010 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement d'ES Seyssel, qui s'approvisionne au tarif STS de GDF Suez.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 1<sup>er</sup> octobre 2011 correspond à une baisse de  $-0,033$  c€/kWh.

#### 3. Conclusion

La CRE constate que le barème déposé par ES Seyssel est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 2011.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :

*Le président,*  
P. DE LADOUCKETTE

#### A N N E X E

##### TARIFS DE VENTE DU GAZ NATUREL D'ÉNERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2011 (HORS TVA ET HORS CTA)

| TARIFS   | PRIX           |
|--|----------------|
| Tarif Base<br>Abonnement mensuel en €<br>Prix du kWh en c€ | 3,44<br>6,529  |
| Tarif B0<br>Abonnement mensuel en €<br>Prix du kWh en c€   | 3,44<br>6,529  |
| Tarif B1<br>Abonnement mensuel en €<br>Prix du kWh en c€   | 13,28<br>4,978 |
| Tarif B2l  |                |

| TARIFS   | PRIX                    |
|--|-------------------------|
| Abonnement mensuel en €<br>Prix du kWh en c€   | 13,28<br>4,848          |
| Tarif B2S<br>Abonnement mensuel en €<br>Prix du kWh d'hiver en c€<br>Prix du kWh d'été en c€ | 75,65<br>4,832<br>3,369 |